

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 15 AVR. 2015

La Directrice

à

Gérant de la SARL PADDOCK CREEK
BP 9137
98810 Mont-Dore

Objet : visite d'inspection de votre installation en date du 19 mars 2015 située à la
Coulée, commune du Mont-Dore.

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection qui a
été réalisée le 19 mars 2015 sur votre installation d'élevage de poules pondeuses située à la
Coulée, commune du Mont-Dore.

Il vous est demandé de tenir compte des différentes requêtes formulées par l'inspection
des installations classées dans le compte rendu joint.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'environnement par intérim

N°2015-9337/DENV